



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Date de convocation** : 18 avril 2025

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

### **Procurations**

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU  
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET  
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS  
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON  
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Samuel DELEAGE

**Nombre de conseillers** : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

### **3.6. ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS POUR LE CHAMP FAVIOL**

**Madame le Maire,**

*INFORME* qu'ENEDIS a confié au Bureau d'études WEILL/BOURQUI, dont le siège social est à Saint Maurice Prés Crocq (23), une étude du renforcement du réseau électrique au Champ Faviol, dans le cadre de la modification de la distribution en basse tension souterraine du secteur.

*PRECISE* que la commune de Veigy-Foncenex, propriétaire de la parcelle cadastrée E 1361 concernée par ce projet, doit signer une convention de servitudes avec ENEDIS, afin de concéder certains droits de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité.

**Vu** le projet de convention de servitudes devant intervenir entre la commune et ENEDIS,

**Considérant** que la parcelle concernée par ce projet appartient au domaine privé de la commune,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE**, dans le cadre de la convention de servitudes concernant la parcelle cadastrée E 1361, de concéder à ENEDIS les droits suivants :

- Etablir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 185 mètres, ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrer un ou plusieurs coffrets(s) et/ou ses accessoires, notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée,
- Effectuer l'égavage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

**PRECISE** qu'Enedis veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

**DIT** qu'en contrepartie, Enedis versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 370 euros (trois cent soixante-dix euros).

**APPROUVE** les conditions de la convention de servitudes telles qu'elles lui ont été présentées, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE